



NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Guide à conserver par l'utilisateur

ASTUCIO

Chauffe-eau électrique plat
multiposition



Retrouvez la notice
complète d'Astucio
en version digitale

Avertissements Généraux

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil. Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 3 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance. Les enfants de 3 à 8 ans ne sont autorisés à actionner que le robinet relié au chauffe-eau.

INSTALLATION

ATTENTION : Produit lourd à manipuler avec précaution.

- Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel.
- Placer l'appareil dans un lieu accessible.
- La destruction de l'appareil par surpression due au blocage de l'organe de sécurité est hors garantie.
- Si l'appareil doit être installé dans un local ou un emplacement dont la température ambiante est en permanence à plus de 35°C, prévoir une aération de ce local.
- Dans une salle de bain ne pas installer ce produit dans les volumes V0, V1 et V2 (voir figures page 14). Si les dimensions ne le permettent pas, ils peuvent néanmoins être installés dans le volume V2 ou le plus haut possible dans le volume V1 pour un horizontal.
- Dans tous les cas de montage s'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau.
- Se reporter aux figures d'installation (pages 7-19).
- Fixation d'un chauffe-eau vertical mural : Pour permettre l'échange éventuel de l'élément chauffant, laisser au-dessous des extrémités des tubes du chauffe-eau un espace libre de 300 mm jusqu'à 100L et 480mm pour les capacités supérieures.
- Il est impératif d'installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.

 **Manuel à conserver même après installation du produit.**

Avertissements Généraux

- Ce produit est destiné pour être utilisé à une altitude maximale de 2000 m.
- Ce chauffe-eau est vendu avec un thermostat ayant une température de fonctionnement supérieure à 60°C en position maximale capable de limiter la prolifération des bactéries de Légionelle dans le réservoir.

Attention, au-dessus de 50°C, l'eau peut provoquer immédiatement de graves brûlures. Faire attention à la température de l'eau avant un bain ou une douche.

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

- Installer obligatoirement à l'abri du gel un organe de sécurité (ou tout autre dispositif limiteur de pression), neuf, de dimensions 1/2" et de pression 0,7 MPa (7 bar) sur l'entrée du chauffe-eau, qui respectera les normes locales en vigueur.
- Un réducteur de pression (non fourni) est nécessaire lorsque la pression d'alimentation est supérieure à 0.5 MPa (5 bar) qui sera placé sur l'alimentation principale.
- Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement hors gel, en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou l'eau en cas de vidange du chauffe-eau.
- Le dispositif de vidange du limiteur de pression doit être mis en fonctionnement régulièrement afin de retirer les dépôts de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.
- Vidange : Couper l'alimentation électrique et l'eau froide, Ouvrir les robinets d'eau chaude puis manœuvrer la soupape de vidange de l'organe de sécurité.
- Contrôler régulièrement l'absence de fuite sur la tuyauterie.

Avertissements Généraux

RACCORDEMENT ELECTRIQUE

- Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.
- L'installation électrique doit comporter en amont de l'appareil un dispositif de coupure onnipolaire (disjoncteur, fusible) conformément aux règles d'installation locales en vigueur (disjoncteur différentiel 30mA).
- Si le câble est endommagé, il doit être remplacé par un câble ou un ensemble spécial disponible auprès du fabricant ou du SAV.
- La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet.
- La notice d'utilisation de cet appareil est disponible en contactant le service après-vente.
- Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2015/863/UE et 2017/2102/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception.

Manuel d'installation et d'entretien

Chauffe-eau

Sommaire

Installation

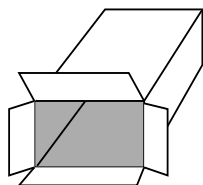
Avant de commencer	6
Contenu du colis	6
Accessoires à prévoir.....	7
Outils nécessaires	7
Schéma général d'installation	8
Où installer mon chauffe-eau ?	12
Précautions.....	12
Installation spécifique en salle de bain	12
Comment installer mon chauffe-eau ?.....	13
Montage vertical	13
Montage à l'horizontal.....	14
Raccordement hydraulique du chauffe-eau	15
Le raccordement classique	15
Le raccordement avec un limiteur de température	15
Le raccordement avec un réducteur de pression	16
Remplissage du chauffe-eau	16
Raccordement électrique du chauffe-eau	17
Comment utiliser mon chauffe-eau	18
Mise en service du chauffe-eau.....	19
Conseils d'entretien domestique	20
Le groupe de sécurité	20
Vidange d'un chauffe-eau.....	20
Entretien de la cuve	21
Champ d'application de la garantie.....	22

1. Avant de commencer

1.1. Contenu du colis

1.1.1. Capacités 65/80 L

Votre colis comprend :



Emballage avec
gabarit de perçage



Notice



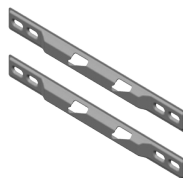
Chauffe-eau



2 joints



1 raccord diélectrique
1/2" F



Étriers de fixation
multi position

1.2. Accessoires à prévoir

1.2.1. Les accessoires obligatoires et conseillés

Pour l'installation de votre chauffe-eau, vous devez prévoir les éléments suivants :

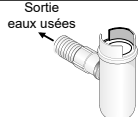
Groupe de sécurité
NEUF



Sortie de câble murale



Siphon

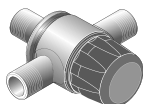


Système de fixation
(Ø 10 mm mini)
(Selon support)



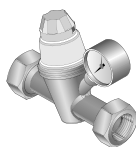
Limiteur de
température

Obligatoire en neuf et
rénovations lourdes

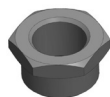


Réducteur de pression

Obligatoire si la pression
d'eau de votre habitation est
supérieure à 5 bar (0,5 MPa).
Il doit être installé à la sortie du
compteur. (voir page 18)



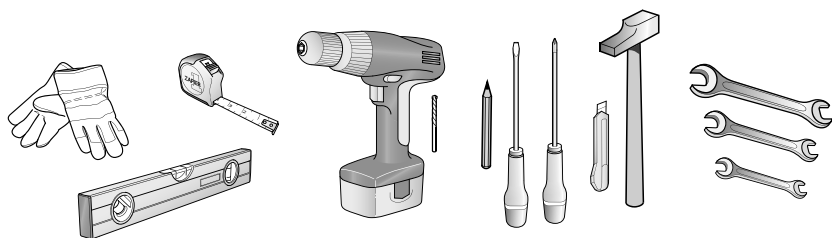
Adapteur F/M 1/2" - 3/4 "



1.2.2. Les accessoires optionnels

Il est possible d'équiper le chauffe-eau avec
un bac de rétention : voir page 14.

1.3. Outillage nécessaire



1.4. Main d'oeuvre



2 personnes pour
le montage



2 heures

Schéma général d'installation

Exemple avec un chauffe-eau vertical mural

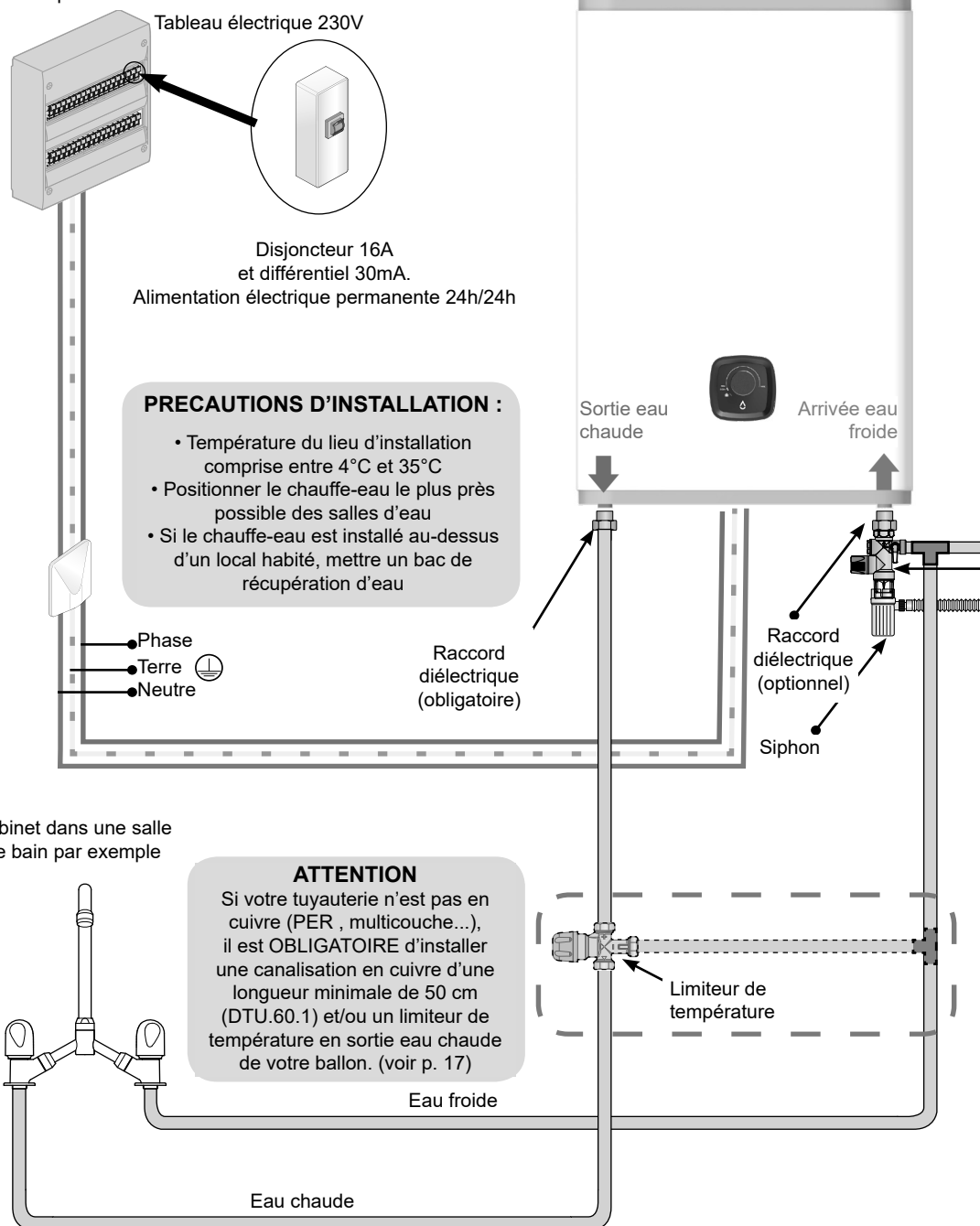


Schéma général d'installation

Exemple avec un chauffe-eau vertical mural

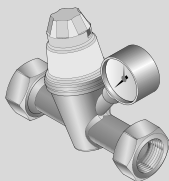
Réducteur de pression

Le réducteur de pression est un accessoire supplémentaire qui doit être installé à la sortie de votre compteur d'eau si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Il évitera que la soupape du groupe de sécurité ne s'ouvre de manière intempestive lorsque le chauffe-eau n'est pas en fonctionnement.

Pour connaître la pression d'eau dans votre habitation vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur d'eau.

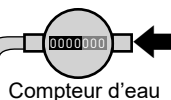
Attention : le réducteur de pression ne doit jamais être placé entre le groupe de sécurité et la cuve du chauffe eau



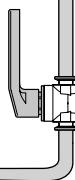
Réducteur de pression

Attention : Ne jamais alimenter l'appareil électriquement tant que le chauffe-eau n'est pas totalement rempli

Arrivée d'eau réseau



Compteur d'eau



Robinet général d'arrivée d'eau froide

Évacuation eaux usées (égouts)

Groupe de sécurité

Groupe de sécurité

Le groupe de sécurité est un accessoire obligatoire. Son rôle est de maintenir à l'intérieur du chauffe-eau une pression inférieure à 0,7 MPa (7 bar) pour éviter l'explosion de celui-ci (il remplit donc le même rôle qu'une soupape sur une cocotte minute).

Le groupe de sécurité laisse donc s'échapper de l'eau lorsque le chauffe-eau est en fonctionnement. Cet écoulement peut représenter jusqu'à 3% du volume du chauffe eau par cycle de chauffe.

Attention : le groupe de sécurité doit toujours être raccordé directement à l'entrée eau froide du ballon. Rien ne doit être installé entre le groupe de sécurité et le chauffe eau. (aucune vanne, pas de réducteur de pression,)

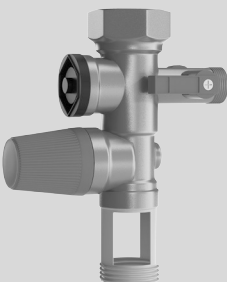


Schéma général d'installation

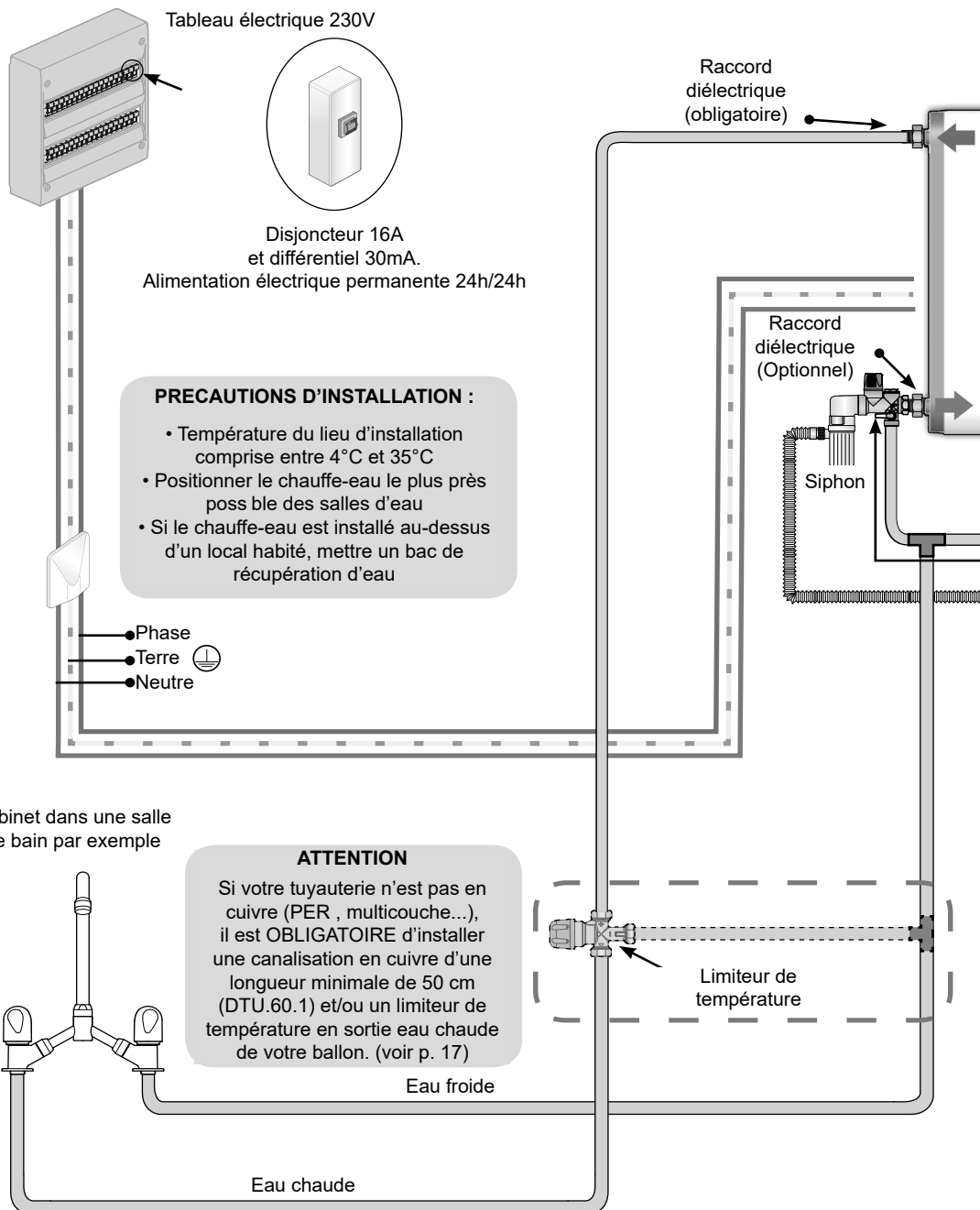
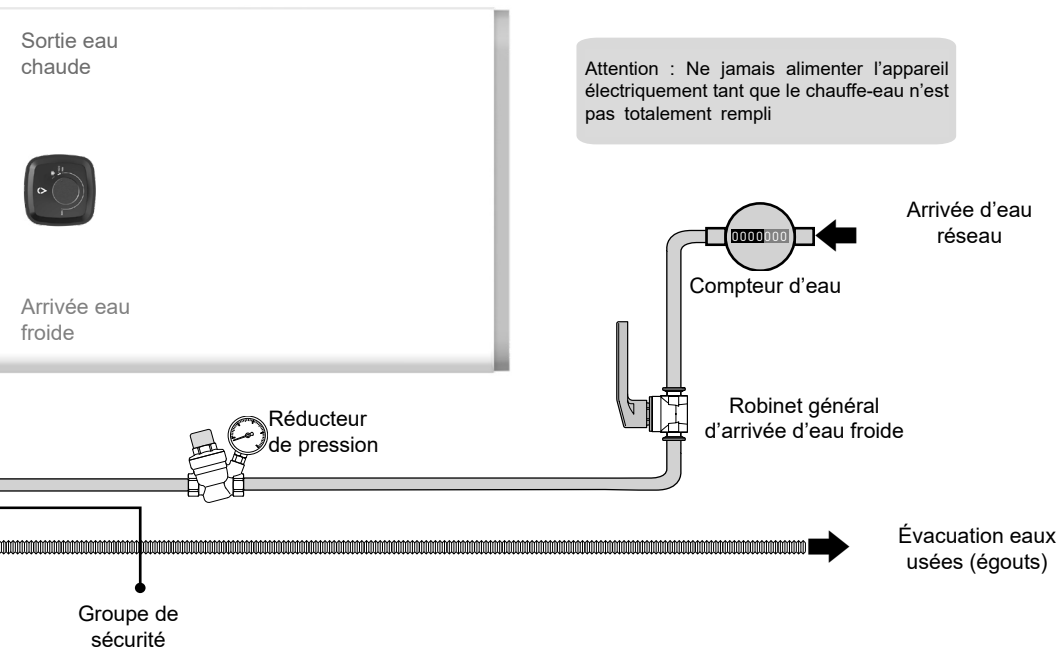
Exemple avec un chauffe-eau horizontal mural : **UNIQUEMENT** CAPACITÉS 65 et 80 L plat

Schéma général d'installation

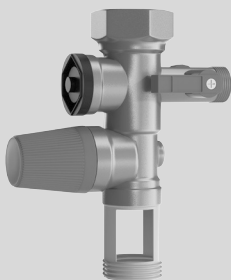
Exemple avec un chauffe-eau horizontal mural **UNIQUEMENT CAPACITÉS 65 et 80L** plat**Groupe de sécurité**

Le groupe de sécurité est un accessoire obligatoire. Son rôle est de maintenir à l'intérieur du chauffe-eau une pression inférieure à 0,7 MPa (7 bar) pour éviter l'explosion de celui-ci (il remplit donc le même rôle qu'une soupape sur une cocotte minute).

Le groupe de sécurité laisse donc s'échapper de l'eau lorsque le chauffe-eau est en fonctionnement.

Cet écoulement peut représenter jusqu'à 3% du volume du chauffe eau par cycle de chauffe.

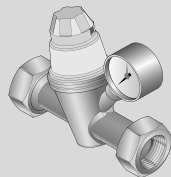
Attention : le groupe de sécurité doit toujours être raccordé directement à l'entrée eau froide du ballon. Rien ne doit être installé entre le groupe de sécurité et le chauffe eau. (aucune vanne, pas de réducteur de pression)

**Réducteur de pression**

Le réducteur de pression est un accessoire supplémentaire qui doit être installé à la sortie de votre compteur d'eau si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Il évitera que la soupape du groupe de sécurité ne s'ouvre de manière intempestive lorsque le chauffe-eau n'est pas en fonctionnement. Pour connaître la pression d'eau dans votre habitation vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur d'eau.

Attention : le réducteur de pression ne doit jamais être placé entre le groupe de sécurité et la cuve du chauffe eau



2. Où installer mon chauffe-eau ?

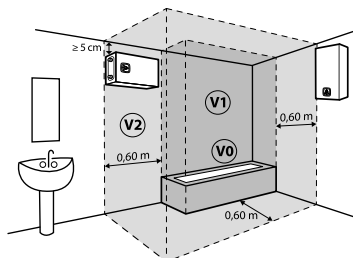
2.1 Précautions

- Choisir un lieu d'installation dont la température sera toujours comprise entre 4°C et 35°C.
- Le chauffe-eau doit être positionné le plus près possible des points de puisages importants (salles de bains, cuisines...)
- S'il est placé en dehors du volume habitable (cellier, garage), les tuyauteries et les organes de sécurité devront être isolés.
- Prévoir une aération dans le local afin d'éviter les phénomènes de condensation et de corrosion de la peinture du chauffe-eau.
- S'assurer que le mur support soit suffisamment résistant pour recevoir le poids du chauffe-eau plein (voir tableau page 15).
- En cas d'installation au dessus de locaux habités (faux plafond ; combles ...) il est impératif de prévoir un bac de récupération d'eau raccordé à l'égout sous le chauffe eau.
- Prévoir en face de chaque équipement électrique un espace suffisant de 400 mm pour l'entretien périodique des éléments chauffants.

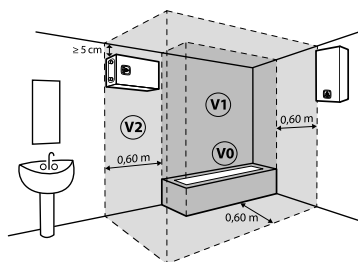


2.2 Installation spécifique en salle de bain

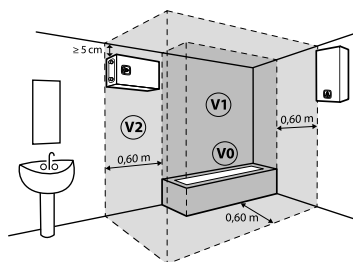
- Installation hors volumes 1 et 2 (NF C 15-100).



Si les dimensions de la salle de bain ne permettent pas de placer le chauffe-eau hors volumes 1 et 2 :



Alors, possible dans le Volume 2



- ou possible dans le Volume 1 si :
- le chauffe-eau est horizontal et placé le plus haut possible (uniquement 65 et 80L)
 - les canalisations sont en matériau conducteur
 - le chauffe-eau est protégé par un disjoncteur de courant différentiel résiduel (30mA) branché en amont du chauffe-eau

3. Comment installer mon chauffe-eau ?

3.1 Montage vertical (toutes capacités)

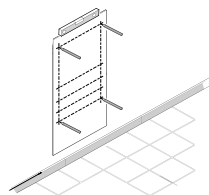
- ❶ Positionner le gabarit de perçage imprimé sur l'emballage, le positionner sur la surface murale et réaliser les marquages correspondants au modèle du chauffe-eau, tout en tenant compte des espaces minimums à respecter autour du chauffe-eau (voir schéma A).

- ❷ Percer puis cheviller votre chauffe-eau en utilisant des fixations de diamètre (Ø) 10 mm adaptées à votre mur (plaque de plâtre, béton, brique).
Attention : votre mur doit pouvoir supporter le poids du chauffe-eau rempli. Conformément à la norme : NF DTU 60.1 P1-1-3 Chapitre 5.2.1 tableau 2

- ❸ Fixer fermement les étriers (pour les capacités 65/80L plat) ou l'unique étrier, vérifier à l'aide d'un mètre les entraxes entre les étriers. Les éléments utilisés pour la fixation ne devront pas dépasser la surface d'appui du chauffe-eau.

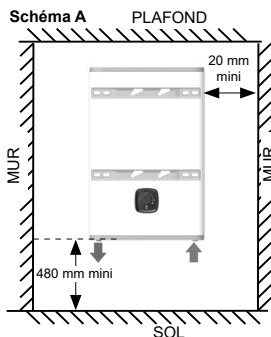
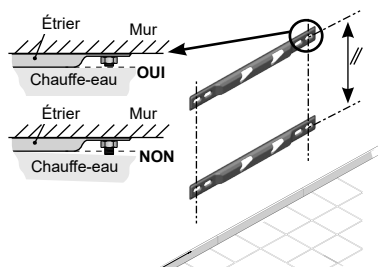
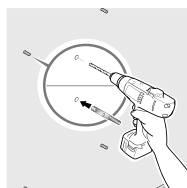
NOTA : Pour les modèles 65/80L, si la résistance du mur est suffisante, la fixation par le seul étrier supérieur est possible. Afin de garantir un bon maintien, positionner l'étrier inférieur dans les diabolos du chauffe-eau, les ouvertures dirigées vers le bas. L'étrier inférieur sert de butée en s'appuyant au mur sans vissage (Schéma B ou C).

- ❹ Lever et poser votre chauffe-eau contre le(s) étrier(s) en prenant soin de placer les diabolos au-dessus des étriers.
- ❺ Descendre le chauffe-eau jusqu'à l'engagement des diabolos dans les encoches. Une fois les diabolos engagés, il n'est plus possible de faire glisser latéralement le chauffe-eau sans exercer une sollicitation importante.

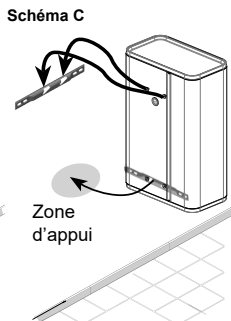
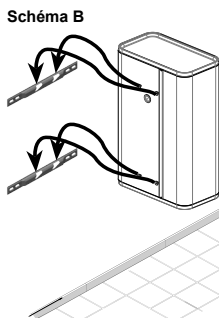


Masse indicative du chauffe-eau rempli

Capacité	Masse
65 L plat	100 kg
80 L plat	120 kg

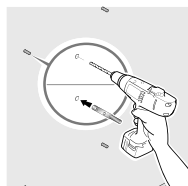
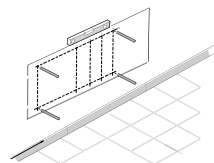


La sortie eau chaude doit être positionnée à gauche du chauffe-eau.



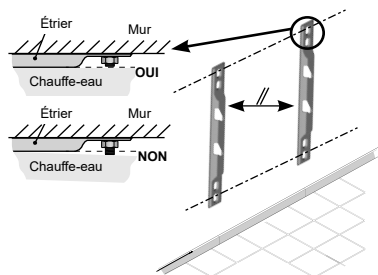
3.2 Montage à l'horizontal (65/80L)

- ❶ Positionner le gabarit de perçage imprimé sur l'emballage, le positionner sur la surface murale et réaliser les marquages correspondants au modèle du chauffe-eau, tout en tenant compte des espaces minimums à respecter autour du chauffe-eau (voir schéma E).
- ❷ Percer puis cheviller votre chauffe-eau en utilisant des fixations de diamètre ($\varnothing$) 10 mm minimum adaptées à votre mur (plaque de plâtre, béton, brique). Attention : votre mur doit pouvoir supporter le poids du chauffe-eau rempli. Conformément à la norme : NF DTU 60.1 P1-1-3 Chapitre 5.2.1 tableau 2
- ❸ Fixer fermement les étriers supports, vérifier à l'aide d'un mètre les entraxes entre les étriers. Les éléments utilisés pour la fixation ne devront pas dépasser la surface d'appui du chauffe-eau.
- ❹ Lever et poser votre chauffe-eau contre les étriers en prenant soin de placer les diabolos au-dessus des étriers (schéma F).
- ❺ Descendre le chauffe-eau jusqu'à l'engagement des diabolos dans les encoches. Une fois les diabolos engagés, il n'est plus possible de faire glisser latéralement le chauffe-eau sans exercer une sollicitation importante.



Masse indicative du chauffe-eau rempli

Capacité	Masse
65 L plat	100 kg
80 L plat	120 kg



NOTA : L'entrée eau froide et la sortie eau chaude doivent être positionnées à gauche. La sortie eau chaude doit être positionnée en haut.

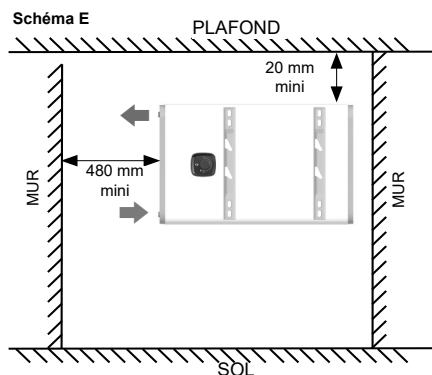
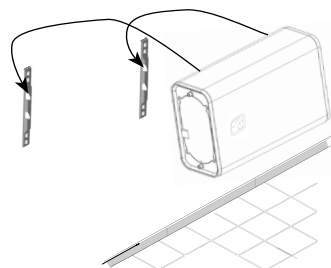


Schéma F



Les étriers de montage ne permettent pas de montage autre que ceux précisés dans cette notice. L'utilisation des étriers pour un accrochage au plafond est strictement INTERDIT.

4. Raccordement hydraulique du chauffe-eau

Le chauffe-eau devra être raccordé conformément aux normes et à la réglementation en vigueur dans le pays où il sera installé (pour la France : DTU Plomberie 60-1).

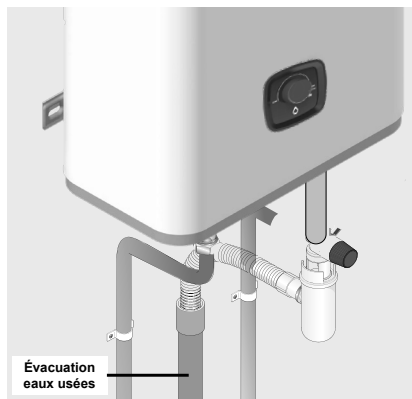
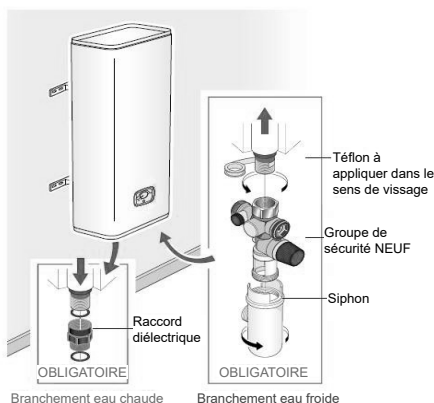
4.1 Le raccordement classique

- ❶ Visser les raccords diélectriques sur les piquages entrée (optionnel) et sortie (obligatoire) de votre chauffe-eau.
- ❷ Effectuer le branchement du groupe de sécurité NEUF sur l'entrée d'eau froide (bleue) de votre chauffe-eau.
- ❸ Placer le siphon sous le groupe de sécurité et relier son évacuation vers l'égout.
- ❹ Procéder au raccordement de votre tuyauterie sur votre chauffe-eau.



ATTENTION

Vos tuyauteries doivent être rigides (cuivre) ou souples (flexibles tressés en inox normalisés) et supporter 100°C à 1 MPa (10 bar). Sinon, utilisez un limiteur de température.

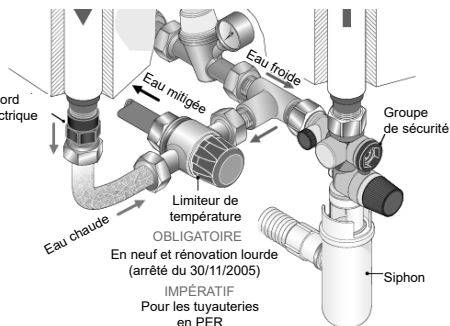


4.2 Le raccordement avec un limiteur de température

Si vos tuyauteries sont en matériaux de synthèse (plastique ou PER par exemple), il est impératif d'installer un limiteur de température (ou régulateur thermostatique).

Le limiteur ne doit jamais être raccordé directement au chauffe-eau.

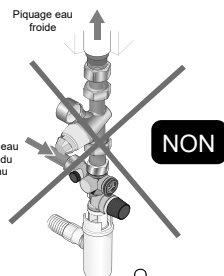
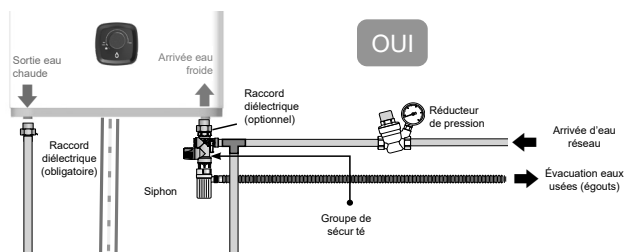
Le limiteur de température permet de limiter les risques de brûlure.



4.3 Le raccordement avec un réducteur de pression

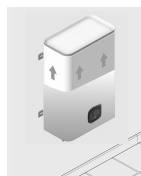
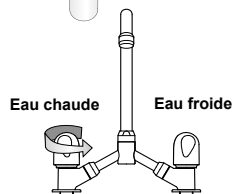
Le réducteur de pression est obligatoire si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Le placer sur l'arrivée d'eau froide, à la sortie de votre compteur d'eau, jamais directement au chauffe-eau.

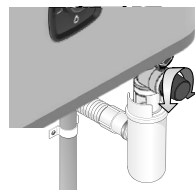


4.4 Remplissage du chauffe-eau

- ❶ Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE du logement.
- ❷ Ouvrir la vanne d'arrivée d'eau froidé située sur le groupe de sécurité.
- ❸ Le chauffe-eau est rempli dès que vous observerez un écoulement d'eau froide continu à la sortie des robinets d'eau chaude.
Attention : le bruit de passage d'eau n'est pas suffisant pour confirmer le remplissage complet de l'appareil. Fermez ces derniers.
- ❹ Vérifier impérativement le bon fonctionnement du groupe de sécurité en manipulant le robinet de vidange. Un peu d'eau doit s'écouler
- ❺ Vérifier l'étanchéité au niveau des sortie et entrée d'eau sur le chauffe-eau.



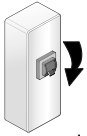
**Remplissage
10 Litres par
minute**



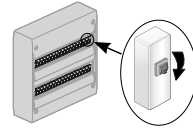
Si vous constatez une fuite, essayez de resserrer les raccords.

Si la fuite persiste, procédez à la vidange du chauffe-eau (voir page 21) et refaites les raccords. Recommencez l'opération jusqu'à avoir une étanchéité totale.

5. Raccordement électrique du chauffe-eau

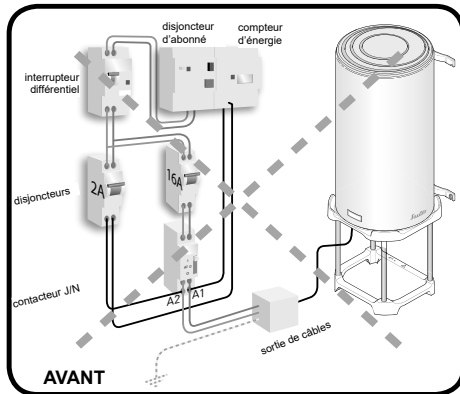


**COUPER LE
COURANT !**

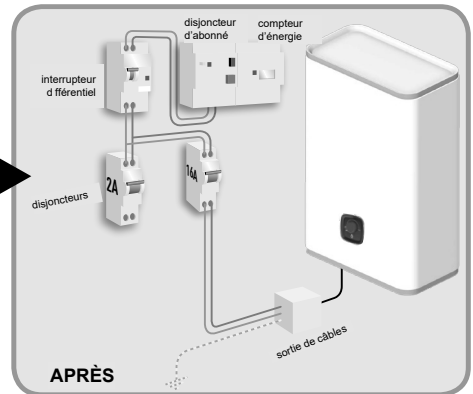


- ❶ S'assurer de la compatibilité du chauffe-eau avec l'installation électrique.
- ❷ Le chauffe-eau est pré-câblé, raccorder le câble d'alimentation du chauffe-eau à une sortie de câble **(le chauffe-eau ne doit pas être raccordé à une prise électrique)**.
Le chauffe-eau doit **impérativement** être raccordé électriquement sur une alimentation permanente sur le tableau électrique (voir schémas ci-dessous). Déconnecter le contacteur HC/HP si présent.

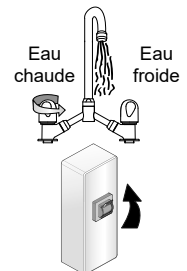
Branchement standard
d'un chauffe-eau électrique HC/HP



Installation du chauffe-eau Plat branchement
permanent uniquement



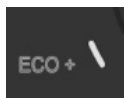
- ❸ Vérifier que le chauffe-eau est rempli en ouvrant un robinet d'eau CHAUDE. De l'eau FROIDE doit s'écouler en continu. Si le chauffe-eau est alimenté alors qu'il est vide, vous risquez de l'endommager (non couvert par la garantie).
- ❹ Un raccordement en direct sur les résistances sans passer par le thermostat est formellement interdit car extrêmement dangereux, la température de l'eau n'étant plus limitée.
- ❺ Remettre l'alimentation au tableau électrique.





6. Comment utiliser mon chauffe-eau

Lorsque vous branchez l'appareil à 1ère fois, il se trouve en mode « Eco+ »



Le mode « ECO+ » :

Le chauffe eau apprend vos routines d'utilisation et produit automatiquement la quantité nécessaire au quotidien de manière à vous garantir le meilleur compromis « Confort/Economie ». Ce mode est fait pour un rythme de vie régulier. En cas de coupure de courant ou de passage en mode manuel, l'apprentissage est réinitialisé.



Le mode Manuel :

Bon à savoir : La **consigne de température** est la T° de l'eau stockée dans le ballon qui permet de restituer un **V40** donné. La **quantité d'eau chaude (ou V40)** est le volume d'eau disponible au robinet à une température moyenne d'usage de 40°. Il est obtenu par le mélange d'eau froide du réseau et d'eau chaude du ballon.

Réglage personnalisé de la **quantité d'eau chaude à l'aide de la molette, entre min 50° et max**. Pour moduler cette dernière on agit sur la **consigne de température de l'eau stockée dans le ballon (cf Bon à savoir)**



Le mode Absence :

Lors d'un départ prolongé ce mode maintient la température à environ 7°C (pour éviter le gel)

Pour sortir de ce mode : tourne la molette vers le mode Eco+ ou Manuel

En cas de retour au mode ECO+, le chauffe-eau aura gardé en mémoire l'apprentissage déjà acquis.

La sortie de ce mode active un cycle anti-légionnelle (activé automatiquement tous les 30 jours ou à chaque sortie du mode absence) : L'eau est maintenue à 62°C pendant 1h pour éviter le développement de bactéries

Affichage de la goutte :

Fixe : Indique quand la première douche est disponible.

Chauffe en cours (la quantité d'eau chaude disponible est inférieure à une douche)

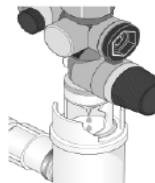
Clignotant rapide et franc : confirmation de la sélection d'un mode et du réglage de la consigne.

En cas de problème, la goutte d'eau s'affiche en orange (fixe ou clignotant) (voir section « dépannage » de la notice)

7. Mise en service du chauffe-eau

- ❶ **Un léger dégagement de fumée peut apparaître pendant le début de la chauffe (fonctionnement NORMAL).**

Après un moment, de l'eau doit s'écouler en goutte à goutte par le groupe de sécurité (raccordé à une évacuation eaux usées). Pendant la chauffe et suivant la qualité d'eau, le chauffe-eau peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire. Ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut.



**Temps de
chauffe
MAXI = 5 heures**

- ❷ Attendre la fin de la chauffe pour pouvoir utiliser pleinement votre chauffe-eau (voir tableau des caractéristiques pour connaître le temps estimé selon votre modèle).

8. Conseils d'entretien domestique

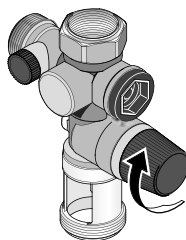
Pour conserver les performances de votre chauffe-eau pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les 2 ans.

8.1 Le groupe de sécurité

Manoeuvrer régulièrement (au moins une fois par mois), la soupape du groupe de sécurité.

Cette manipulation permet d'évacuer les éventuels dépôts pouvant obstruer le groupe de sécurité.

Le non-entretien du groupe de sécurité peut entraîner une détérioration du chauffe-eau (non couvert par la garantie)



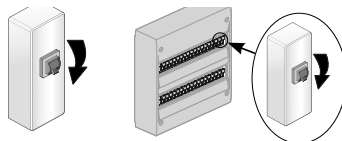
8.2 Vidange d'un chauffe-eau

Si le chauffe-eau doit rester sans fonctionner plusieurs jours tout en étant alimenté électriquement, régler le chauffe-eau sur le mode ABSENCE.

Si le chauffe-eau doit rester non alimenté électriquement pendant plus d'une semaine (dans une habitation secondaire par exemple) et uniquement s'il se trouve dans un lieu soumis au gel, il est indispensable de vidanger le chauffe-eau afin de le protéger.

Une fois le chauffe-eau vidangé, purger l'ensemble de la tuyauterie de votre habitation (ouvrir l'ensemble des robinets d'eau froide et d'eau chaude de l'habitation afin que tous les tuyaux soient vidés).

- ❶ Couper le courant



- ❷ Fermer votre robinet général d'arrivée d'eau froide

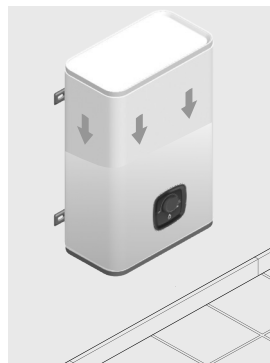
- ❸ Ouvrir la molette de la soupape de sécurité (¼ de tour).



- ❹ Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE de manière à faire un appel d'air.

- ❺ Le chauffe-eau est vide lorsque l'eau s'arrête de couler au groupe de sécurité.
La vidange peut prendre jusqu'à 1h30 ou plus.

- ❻ À votre retour, suivre les étapes du paragraphe 7 de « mise en service » (page 21) pour remettre votre chauffe-eau en marche.



8.3 Entretien de la cuve

Vérifier l'état de(s) l'anode(s) magnésium tous les deux ans (tous les ans en cas d'eau agressive) et la/les remplacer si le diamètre est inférieur à 10 mm. Un entretien de la cuve par un professionnel est fortement conseillé tous les 2 ans en fonction de la qualité de l'eau : vidange et détartrage. En présence d'eau agressive ou d'eau dure, cet entretien doit être fait tous les ans (contrôle et changement si besoin).

Dans les régions où l'eau est calcaire, il est possible de traiter l'eau avec un adoucisseur. Ce dernier doit être bien réglé et la dureté de l'eau doit rester supérieure à 8°f.

L'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit bien réglé, agréé CSTB pour la France, vérifié et entretenu régulièrement.



Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères, mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.



9. Champ d'application de la garantie

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

9.1 Des conditions d'environnement anormales

- Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après le départ d'usine.
- Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
- Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).
- Dureté de l'eau < 8°f.
- Non respect des normes (NF EN 50160) de réseau électrique (alimentation électrique présentant des mini ou maxi de tension, des fréquences non conformes par exemple).
- Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroits difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

9.2 Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN 1487, ou modification de son réglage...
- Mise en place directement sur le chauffe-eau d'un système hydraulique empêchant le fonctionnement du groupe de sécurité (réduction de pression, robinet d'arrêt...) (voir page 18).
- Corrosion anormale des piquages (eau chaude ou eau froide) suite à un raccordement hydraulique incorrect (mauvaise étanchéité) ou absence de manchons diélectriques (contact direct fer-cuivre).
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NF C 15-100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le constructeur.
- Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Corrosion externe suite à une mauvaise étanchéité sur la tuyauterie.
- Absence ou montage incorrect du capot de protection électrique.
- Absence ou montage incorrect du passage de câble.
- Chute d'un appareil suite à l'utilisation de fixations non adaptées au support d'installation.

9.3 Un entretien défectueux

- Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
- Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Modification du produit d'origine sans avis du constructeur ou utilisation de pièces détachées non référencées par celui-ci.
- Non respect des conditions d'entretien de l'anode magnésium (voir paragraphe 8.3).
- Non remplacement d'une anode magnésium usée (diamètre < 10 mm).

10. Conditions de garantie

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel ou une personne qualifiée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.

Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation ou d'achat faisant foi). En l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.

La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé (premier matériel facturé).

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

La défaillance d'une pièce ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil.

La fourniture des pièces détachées indispensables à l'utilisation de nos produits est assurée pendant une période de 10 ans à compter de la date de fabrication de ces derniers.



Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit informer son assureur.

I. Caractéristiques techniques

I.1 Montage Vertical Mural / Horizontal Mural

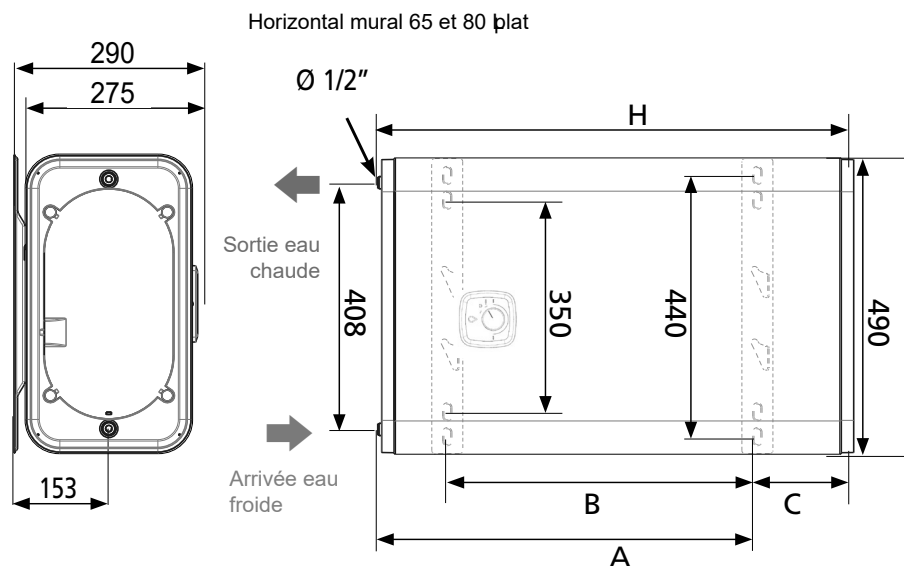
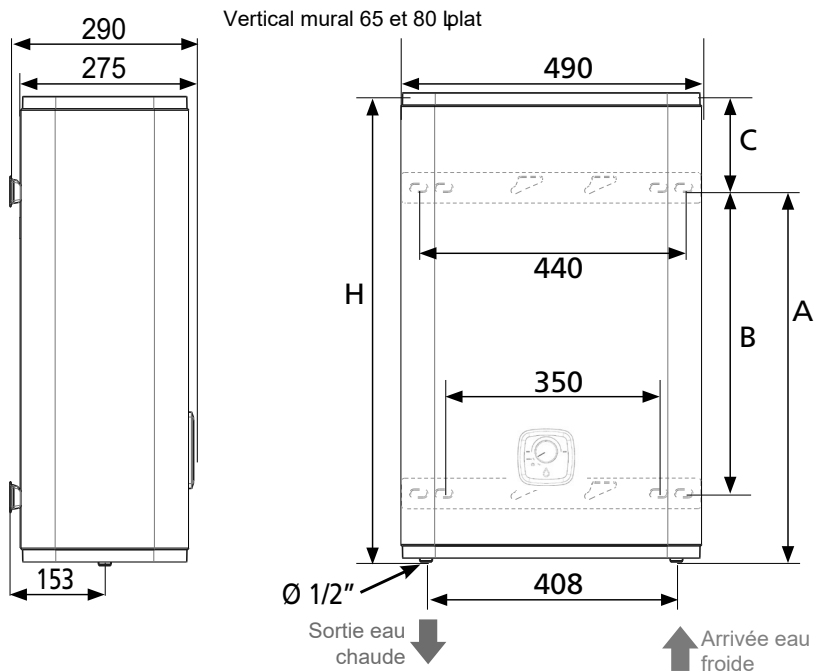
		65 litres	80 litres
Tension (V)		220 - 240 V monophasé	
Résistance		Blindé	
Puissance installée (W) Circuits de résistance		1 500/ 1 000	1 500/ 1 000
Puissance maxi (W)		1 500	1 500
Dimensions (mm)	H	1 090	1 300
	A	975	1 185
	B	700	800
	C	115	115
Temps de chauffe*		3h 28	4h 16
Quantité d'eau chaude à 40°C (L)**		120	141
Poids à vide (kg)		29	34

*Temps de chauffe calculé cuve d'entrée et cuve de sortie de 15° à 65°C.

** Mesure à 70°C.

I.2 Représentations schématiques

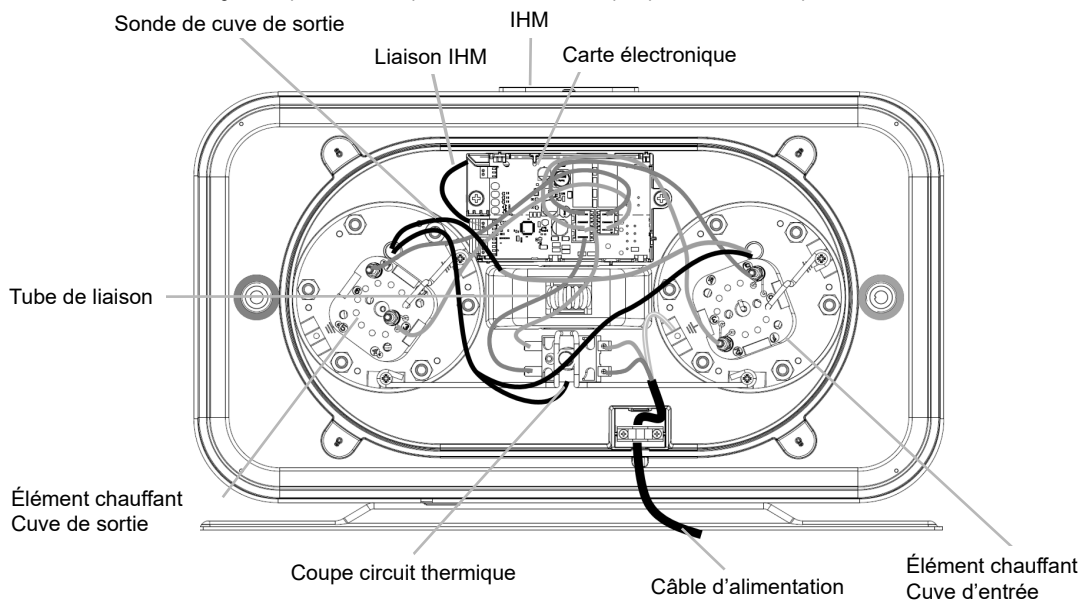
1.2.1 Capacités 65/80L plat



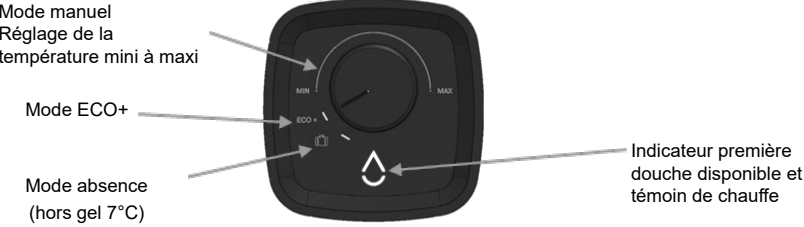
II. Présentation des composants

II.1 Composants des capacités 65 et 80 L plat

Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.



II.2 Interface de commande



II.3 État des voyants

Voyants	État du voyant	Signification
	Allumé	Mode absence activé : maintien du chauffe-eau hors gel (7°C).
	Allumé	Mode ECO+ activité, le chauffe-eau procède à l'apprentissage des consommations pour s'adapter aux besoins de l'utilisateur et faire des économies d'énergie, tout en garantissant le confort
	Clignotement lent et progressif	Chauffe en cours : la quantité d'eau chaude disponible est inférieure à 1 douche
	Allumé	Quand le voyant est fixe, il indique que la première douche est disponible.
	Orange	Il y a un dysfonctionnement du chauffe-eau. Consultez la liste des dysfonctionnements ci-dessous ou contactez votre installateur

III. Les pièces pouvant être remplacées

- Carte électronique
- IHM Interface
- Thermostat de sécurité

- Sonde température
- Corps de chauffe e Stéatite
- Anode magnésium

- Joint
- Capot
- Tube de liaison (65 et 80L uniquement)

Cet appareil bénéficie d'une protection anti-corrosion par anodes magnésium. Ces anodes nécessitent d'être vérifiées tous les deux ans / un an dans le cas d'utilisation d'un adoucisseur réglé en dessous de 8°f et/ou en cas de profil d'utilisation élevé.

L'ouverture du capot nécessite de s'être assuré que l'appareil n'est plus alimenté électriquement à l'aide exclusive d'un vérificateur d'absence de tension au niveau du raccordement



Le remplacement du corps de chauffe implique impérativement le remplacement du joint.

Toute opération de remplacement doit être effectuée par une personne habilitée avec des pièces d'origine constructeur.

IV. Aide au dépannage

IV.1 Voyants clignotants

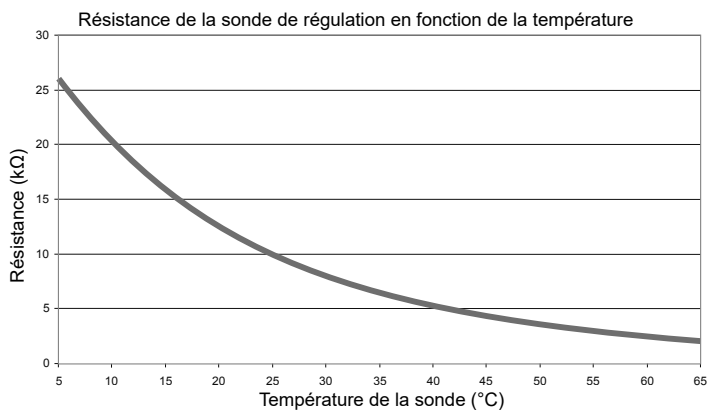
	Voyants	État du voyant	Signification	Remarque / dépannage
ERR.10		Orange fixe	Erreur de communication entre les cartes électroniques	- Contrôler la bonne connexion du câble de liaison entre la carte de régulation et l'interface.
ERR.3		Orange clignotant	Défaut sonde de régulation	- Vérifier le branchement des sondes à la carte de régulation (Si à la mise en service : contrôler que les sondes ne soient pas inversées. - Contrôler la présence d'humidité. - Contrôler la valeur ohmique des sondes et la remplacer si hors champ (courbe page suivante).

IV.2 Aucun voyant allumé

Cause possible	Action à mener	Solution
Défaut d'alimentation du chauffe-eau	/!\ Attention : action à faire réaliser par un professionnel. Contrôle de l'alimentation du chauffe-eau au niveau de la carte de puissance à l'aide d'un appareil de mesure (multimètre) si bien 230 volts.	Si alimentation correcte faire intervenir un installateur électricien et procéder au remplacement de la carte de puissance.
	Contrôle si le câble de liaison entre carte de puissance et boîtier de contrôle est bien connecté.	Reconnecter correctement le câble de liaison.

IV.3 Pas d'eau chaude mais voyant allumé

Cause possible	Action à mener	Solution
Défaut de sonde de température	Contrôle de la valeur ohmique de la sonde à l'aide d'un appareil de mesure (multimètre).	Si valeur ohmique défectueuse faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la sonde.
Défaut d'alimentation résistance	Contrôle de l'alimentation aux bornes de la résistance à l'aide d'un appareil de mesure (multimètre).	Si pas d'alimentation faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la carte de puissance.
Défaut de la résistance	Contrôle de la valeur ohmique de la sonde à l'aide d'un appareil de mesure (multimètre).	Si valeur ohmique défectueuse faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la résistance.



IV.4 Manque d'eau chaude

Cause possible	Action à mener	Solution
Défaut de sonde de température	Contrôle de la valeur ohmique de la ou des sonde(s) à l'aide d'un appareil de mesure (multimètre).	Si valeur ohmique défectueuse faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la sonde.
Défaut de résistance	Contrôle de la valeur ohmique de la ou des sonde(s) à l'aide d'un appareil de mesure (multimètre).	Si valeur ohmique défectueuse faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la résistance.
Défaut d'alimentation résistance (65 et 80L)	Contrôle de l'alimentation aux bornes de la résistance d'entrée.	Si pas d'alimentation faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la carte de puissance.

IV.5 Disjonction

Cause possible	Action à mener	Solution
Défaut de résistance (Les capacités 65L, et 80L plat sont équipés de 2 résistances)	1 - Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau 2 - Revenir et contrôler l'état des résistances	Si résistances HS (cassées, filament coupé) faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la résistance.
Défaut de corps de chauffe	1 - Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau 2 - Revenir la ou les résistances et contrôler l'état de l'intérieur des corps de chauffe	1 - Si résidu de calamine nettoyer l'intérieur à l'aide d'un chiffon ou d'un goupillon plastique. La présence de calamine est un phénomène qui peut être normal. Après le nettoyage, il ne peut pas réapparaître 2 - Si trace d'humidité à l'intérieur faire appel à un installateur et procéder au remplacement du corps de chauffe.
Défaut d'isolement dans l'installation électrique	Contrôle du circuit de l'installation électrique.	Faire appel à un électricien.

IV.6 Problème de fuite

Cause possible	Action à mener	Solution
Mauvaise étanchéité piquages d'eau froide et/ou eau chaude	1 - Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau 2 - Procéder à la vidange du chauffe-eau	Faire appel à un installateur et refaire étanchéité des ou du raccordement piquage.
Mauvaise étanchéité au niveau du corps de chauffe	1 - Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau 2 - Procéder à la vidange du chauffe-eau	Faire appel à un installateur et procéder au remplacement du joint d'étanchéité et/ou du fourreau complet
Fuite au tube de liaison entre cuves pour les capacités 65 et 80L	1 - Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau 2 - Procéder à la vidange du chauffe-eau	Faire appel à un installateur et procéder au remplacement du tube de liaison et des joints d'étanchéité.
Fuite cuve avérée	1 - Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau 2 - Procéder à la vidange du chauffe-eau	Faire appel à un installateur et procéder au remplacement du chauffe-eau.

nota : Un chauffe-eau stocke l'eau à une température plus élevée (50 à 70°) que la température d'usage (38°).

Attention, même réglé au plus bas, l'appareil peut procéder à des cycles anti-légionnelle (périodique ou sortie d'absence) à 65 ou 70°.

IV.7 Eau trop chaude

Cause possible	Action à mener	Solution
Défaut de sonde de température	Contrôle de mesure de la température de l'eau au point de puisage le plus près.	Si la température > à 70°C faire appel à un installateur et procéder au remplacement de sonde.
Réglage température en mode Manuel trop haut	Contrôle du réglage de température.	Abaisser la température en réglant la molette vers le «MIN»
Défaillance de la carte de puissance	Couper l'alimentation électrique de l'appareil.	Faire intervenir à un installateur et procéder au remplacement de la carte de puissance.

IV.8 Eau tiède

Cause possible	Action à mener	Solution
Défaut de retour d'eau froide dans le circuit eau chaude	Contrôle de l'installation du circuit hydraulique. Test de retour eau froide.	Faire appel à un installateur plombier.
Défaut de résistance (Sur les capacités 65 et 80L résistance de sortie mono puissance 1500 W)	Contrôle de la valeur ohmique de la ou des sonde(s) à l'aide d'un appareil de mesure (multimètre).	Si valeur ohmique défectueuse faire intervenir un installateur et procéder au remplacement de la résistance.

Conditions de garantie pour la France

DOCUMENT À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

Présenter le certificat uniquement en cas de réclamation

Garantie utilisateur

• Conformément aux dispositions légales en vigueur, les utilisateurs bénéficient en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) et de la garantie légale de conformité pour les biens de consommation due par le dernier vendeur (articles L217-1 et suivants du Code de la Consommation).

Garantie clients professionnels Thermor

- Nos appareils sont garantis contre tout défaut de fabrication dans les conditions définies dans nos CGV et pour une durée de 2 ans. La cuve du ballon ECS bénéficie d'une garantie de 5 ans.
- Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par Thermor.
- La garantie comprend l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses après expertise par notre Service Après Vente, à l'exclusion de tous frais annexes qu'il s'agisse de main d'œuvre, déplacement, perte de jouissance ou d'exploitation ou de toute indemnités à titre de dommages et intérêts.

Généralités

- La validité de la garantie est notamment conditionnée à l'installation et à la mise en service de l'appareil par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'à la réalisation des entretiens réguliers conformément aux instructions précisées dans nos notices.

• La garantie ne couvre pas les dommages dus à une installation non-conforme, un défaut d'entretien ou une utilisation impropre, notamment (liste non exhaustive) :

- Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, anodes.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, insectes, etc.).
- Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non-respect des prescriptions de la dite notice.

• Présenter le certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat.

Retour sous garantie :

Les retours de produits effectués au titre de la garantie ne seront acceptés que s'ils font l'objet d'un accord préalable de la part de Thermor, par écrit, matérialisé par l'autorisation de retour numérotée.

Les pièces jugées défectueuses seront systématiquement retournées pour expertise en port payé au SAV THERMOR (adresse ci-dessous). Un avoir ou un échange sera effectué suivant le cas, si l'expertise révèle une défaillance effective.

Pièces détachées Conseils avant et après-vente

THERMOR-Services

17, rue Croix Fauchet, BP 46 - 45141 Saint Jean de la Ruelle cedex

TYPE DE L'APPAREIL* :

N° DE SÉRIE* :

NOM ET ADRESSE DE L'UTILISATEUR :

CACHET DE L'INSTALLATEUR :

* Ces renseignements se trouvent sur la plaque signalétique.

www.thermor.fr



00U08290900-A

Thermor